



Déclaration liminaire CAPL du 19/07/2013 Catégorie B (gestion fiscale et gestion publique)

Monsieur le Président,

Cette CAP Locale se tient dans un contexte de poursuite des politiques d'austérité visant à réduire la dépense publique et donc à intensifier les suppressions massives de postes de fonctionnaires, à remettre en cause le système des retraites, de poursuite du gel du point d'indice au moins jusqu'en 2015. Après la RGPP, on assiste à la remise en cause des droits et des garanties des personnels par la modernisation de l'action publique (MAP). A la DGFIP elle prend l'appellation de démarche stratégique. Au delà des éléments de langage figurant dans les 48 pages de la démarche stratégique, on comprend aisément que les règles d'affectation des agents vont être un frein aux restructurations prônées dans le document. A ce titre on peut citer à titre d'exemples :

- « la fusion de services identiques implantés sur le même site : cela peut concerner les services de publicité foncière (SPF), les services des impôts des entreprises (SIE), les services des impôts des particuliers (SIP).
- l'adaptation du réseau pour mieux organiser le travail des agents comme des chefs de service et améliorer le service offert aux usagers ou partenaires, en tenant compte en particulier des évolutions de la carte intercommunale
- les adaptations qui résultent des choix effectués à la suite d'expérimentations (pôle enregistrement adossé à un service de publicité foncière, pôle patrimonial, cellule de gestion des procédures collectives) et des évaluations et études en cours (missions foncières et topographiques) ».

La CGT FP sera particulièrement vigilante à ce que les nouvelles règles nationales actées par le système cible soient respectées : classement à l'ancienneté administrative, délai de séjour, règles de priorité, affectation sur RAN. La CGT FP reste inquiète sur le fait que les discussions concernant les règles de mutation soient interrompues depuis novembre 2012 alors même que le Directeur général envisage d'aller très loin en s'en prenant aux droits et garanties des agents, et sur le fait que , pour les agents C et B, un mouvement de mutation par filière aura encore lieu l'année prochaine. En clair, un agent ne pourra pas, dès septembre 2014, changer de filière par voie de mutation.

La CGT FP s'oppose à toute tentative de regroupements, de fusions et même de régionalisation de services, comme cela est envisagé dans le document cité ci dessus et ce afin de préserver une égalité de traitement des contribuables sur tout le territoire.

A ce titre, il vous est demandé Monsieur le Président, d'élaborer un schéma triennal des structures et du réseau de votre département en lien avec les cadres, les équipes de travail, mais aussi les représentants des personnels (page 37 du document). La CGT FP 27 souhaite donc avoir un débat sur ce sujet avant que vous ne soumettiez votre projet à la déléguée du directeur général. Pouvez vous nous communiquer un calendrier sur ces sujets ?

Pour en revenir à cette CAPL, malgré un TAGERFIP sans cesse à la baisse , ce projet fait apparaître dans les deux filières un déficit d'agents .

Concernant ce projet élaboré pour la filière fiscale :

- Nous constatons que sur les deux postes vacants à la BCR, un seul est pourvu alors que la DG affirme mettre tous les moyens en œuvre pour lutter contre la fraude fiscale. Doit -on penser que la BCR n'est pas un axe important pour le contrôle fiscal ou bien est ce une volonté de la part de la direction locale de laisser une nouvelle fois un poste vacant à la BCR ?

- Au sujet du CDIF d'Évreux, si le projet actuel est validé ce service va se trouver dans une situation catastrophique. En effet, depuis des années le maintien du cadre B faisant office d'adjoint ne posait pas de problèmes car il était justifié au regard des charges de travail. Aujourd'hui, le CDIF doit faire face au départ du cadre A, dont son expérience du métier et sa compétence sont reconnus, aux suites des travaux liés à la révision des valeurs locatives et au départ de l'adjointe (à ce poste depuis le 1er septembre 2000). Le service est clairement démantelé, prépare t-on déjà le rapprochement CDIF/SIP ?

Pour la CGT FP27, non seulement il convient de maintenir un B comme adjoint mais aussi de pourvoir le poste « Domaine » suite à un départ à la retraite.

- Nous déplorons au projet également les vacances d'emplois sur les SIP de Vernon et de Verneuil/A.

Concernant la filière gestion publique :

- Un contrôleur principal 7ème échelon n' a pu obtenir le PRS. Rappelons déjà que pour raisons de service, cet emploi lui a été refusé au mouvement d'avril 2013 alors même que son ancienneté lui permettait de l'obtenir ! En outre, si la fusion des règles de gestion avait été réalisée nous n'aurions pas aujourd'hui 2 mouvements d'affectation par filière et cet agent aurait obtenu ce poste. En effet, 2 postes au PRS sont attribués à 2 contrôleurs de la filière fiscale ayant moins d'ancienneté que lui.

Nous reviendrons au cours des débats sur tous ces sujets en proposant des modifications à votre projet.

Comme à l'accoutumée, la CGT FP 27 demande à ce qu'un vote global soit réalisé sur chacun des mouvements.

Les élus en CAPL